

AVEC QUI ?

Le PCPE 29 ancre son action dans une dynamique partenariale. Nos partenaires s'engagent par la signature d'une convention de coopération et partenariat.

Avec le soutien de :



Porteur :



Opérateur :



En partenariat avec :



CONTACTS

L'équipe du PCPE 29 est présente sur l'ensemble du département :

CONTACT-SAISINE DU PCPE

Hélène ENEZ

Coordinatrice départementale
07 75 11 52 62 | helene.enez@ildys.org
Maison de l'aidant
9 rue des marronniers - 29400 LANDIVISIAU

LES COORDINATIONS TERRITORIALES

Accompagnement- coordination des parcours

TERRITOIRE DE BREST

Association APF France Handicap

pcpe.brest@apf.asso.fr pcpe2.brest@apf.asso.fr

TERRITOIRE DE MORLAIX

Association Don Bosco

pcpe.morlaix@donbosco.asso.fr

TERRITOIRE DU CENTRE OUEST BRETAGNE

Association Hospitalière de Bretagne

pcpe.cob29@ahbretagne.com

TERRITOIRE DU SUD FINISTÈRE

Association des Papillons Blancs 29

pcpe.cornouaille@gmail.com



PÔLE DE COMPÉTENCES
ET DE PRESTATIONS EXTERNALISÉES

PCPE29

Ensemble trouvons des solutions !
Pour et avec les personnes en situation de handicap.

LES MISSIONS

Organiser une prise en charge transitoire
pour des personnes n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins

Assurer la continuité des parcours
et éviter l'émergence de « situations de rupture »

Mobiliser l'ensemble des acteurs
sociaux et médico-sociaux du département

ARAMIS

PAPILLONS BLANCS 29 - UNION ARCHIPEL - DON BOSCO - ILDYS - APF FRANCE HANDICAP

Groupement d'Associations pour la Réflexion, l'Action, le Mouvement et l'Initiative Sociale



POUR QUI ?

LES BÉNÉFICIAIRES :

- ▶ Le PCPE s'adresse aux personnes en situation de handicap (enfants, adultes) vivant à domicile ou en structure, n'ayant pas de solution adaptée à leur situation, et risquant une rupture de parcours.

LES AIDANTS :

- ▶ Les familles, fratries et familles d'accueil.

QUELLES PRESTATIONS ?

L'équipe est composée d'une coordinatrice départementale et de 4 coordinateurs territoriaux qui agissent :

AUPRÈS DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

- ▶ Mettre en place un accompagnement adapté à ses compétences, ses capacités et ses besoins avec l'intervention coordonnée de professionnels libéraux, du secteur médico-social ou de santé.

AUPRÈS DE L'AIDANT :

- ▶ Soutenir, accompagner, orienter
- ▶ Renforcer et valoriser les savoir-faire des aidants
- ▶ Proposer des prestations permettant d'alléger l'accompagnement pour les familles

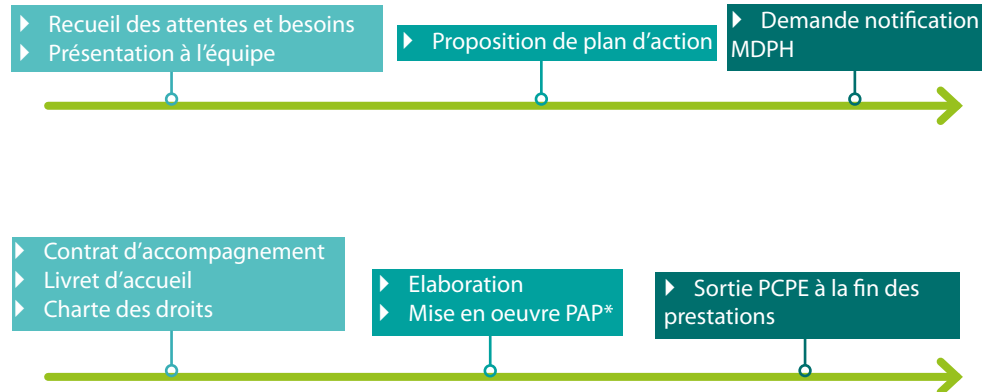
POURQUOI ?

Le PCPE est habilité à mettre en oeuvre ses prestations lorsque la personne en situation de handicap est :

- ▶ **Sans accompagnement partiel ou total**
- ▶ **Dans l'attente d'une orientation** vers un établissement ou un service médico-social
- ▶ **Dans une période de transition** vers un établissement ou un service
- ▶ **Lorsque l'aidant est en difficulté**

PARCOURS PCPE

1^{er} CONTACT PAR : MDPH - FAMILLE - PARTENAIRES



* PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé